



mairie de
Corbenay

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ACCES AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ÈRE
CLASSE**

Le Maire de CORBENAY,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 12 MARS 20210 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 01/07/2023 Au 30/06/2029 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 30 juin 2023,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2025 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
M. DUHAUT REGIS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.



Fait à CORBENAY , le 30 avril 2025

Le Maire,

Gabriel Hamann

Place Jean-Jacques Beucler - 70320 CORBENAY

Tél. 03 84 49 01 75 - Fax 03 84 49 01 73 - Courriel : mairie.corbenay@wanadoo.fr